

**DEPARTEMENT
Du NORD**

**ARRONDISSEMENT
De DOUAI**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-265904565-20200211-DELIB11022020_6-DE

COMMUNE de PECQUENCOURT

EXTRAIT du REGISTRE Des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

OBJET

Délibération N°6
Prise en charge des frais
funéraires

L'An Deux Mille Vingt.

Le 11 Février 2020 à 17 H 15.

Le Centre Communal d'Action Sociale de PECQUENCOURT, dûment
convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Joël PIERRACHE.

PRESENTS :

Messieurs : PIERRACHE Joël – VANANDREWELT Rémy.

Mesdames : MAZAGRAN Rosanna Lilia – GRODZKI Agnès - CORREAU Marie-
Thérèse – VANANDREWELT Thérèse – GOLEMSKI Nadine – GAUTRON
Marie-Paule.

Procuration : Madame LAURENT Sophie à Monsieur VANANDREWELT Rémy.

Absent : Monsieur BRACQ Jean-Jacques.

Absentes : Mesdames DEVAUX Martine – MAÏDA ASSET Marilyn – VEZILIER Colette
LEKEUX Bernadette.

Sur propositions du Président,

**La Commission Administrative,
Après délibération,
A L'UNANIMITE DES VOIX**

DECIDE de fixer la prise en charge des frais d'Inhumation des personnes nécessiteuses jusqu'à concurrence de 1000.00^E
T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Délibération rendue exécutoire par dépôt
Et publication en Sous Préfecture
Joël PIERRACHE

Fait en séance les jours mois et an susdits,
Pour copie conforme
Joël PIERRACHE

